



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 6755

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aide apportée par la France à l'Algérie, suite aux importants feux de forêts survenus dans ce pays à la fin août 2007. En effet, le nord algérien a connu durant cette période un embrasement exceptionnel de ses forêts. Ces incendies, attisés par un vent brûlant soufflant du Sahara (Sirocco), semblent avoir été favorisés par la canicule et la sécheresse. L'ampleur très importante des dégâts est notamment due au fait que l'Algérie ne semble pas disposer de moyens aériens de lutte contre les incendies de forêt. Dès lors, l'Algérie n'a pu, semble-t-il, compter que sur ses pompiers, son armée et sur des volontaires dotés des moyens du bord. Selon les premières estimations, ce sont 204 feux de forêt qui ont affecté vingt-trois départements du nord algérien et ravagé plusieurs dizaines de milliers d'hectares et causé près d'une dizaine de morts. La tragédie de la Grèce par son ampleur ne doit pas faire oublier ce qui s'est aussi passé en Algérie durant ce mois d'août 2007. La France a dû sûrement montrer sa solidarité à l'égard de l'Algérie ; il lui demande donc de lui en préciser la forme et le montant.

Texte de la réponse

La France s'est montrée naturellement solidaire de l'Algérie lors de ces très graves incendies. Même si le Gouvernement algérien n'a pas sollicité d'aide directe, les accords existant ont permis à la France de jouer un rôle actif notamment au travers des accords de partenariat sur la protection civile. La France a apporté une aide à l'amélioration de la protection civile algérienne dans un projet en cours sur fond de solidarité prioritaire, notamment par le renforcement des capacités opérationnelles de la direction de la protection civile algérienne (DGPCA). Ce projet prévoit le financement de formations, dans le cadre d'un partenariat entre l'École nationale de protection civile algérienne et l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, d'expertises, et l'acquisition d'équipements. La protection civile algérienne bénéficie notamment d'hélicoptères Alouette III rétrocédés par la France (sécurité civile) en 2004 pour la surveillance de feux de forêt. Elle vient d'acquérir du matériel français pour renforcer ses capacités, notamment quatre-vingt-quinze camions-citernes d'une capacité de 4 000 litres, chacun destiné à la lutte contre les feux de forêts, au groupe Areva.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6755

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6031

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10661